

Justice

Elle lui a confié 2 millions et il a tout perdu

Gérant de fortune, il ne se sent pas coupable d'avoir dilapidé les fonds d'une infirmière

Catherine Focas

En 1997, elle lui a confié plus de 1,9 million de francs et lui a demandé de gérer cette somme de manière prudente. Dix ans plus tard, il ne lui restait plus que 68 000 francs sur son compte. Choc, incrédulité, dépression. Hier, cette infirmière à la retraite était confrontée, devant le Tribunal de police, à son gérant de fortune jugé pour gestion déloyale aggravée.

Le moins que l'on puisse dire est que cet homme de 71 ans en costume-cravate ne paraît pas particulièrement affecté par son acte. Il explique: «Elle m'a accusé d'avoir volé sa fortune, ça m'a refroidi, j'ai coupé les ponts.» Certes, il admet les pertes. Il admet également n'avoir pas tout de suite averti sa cliente. Mais quand

l'a-t-il fait? Ses réponses varient. Pour lui, c'est la faute à la crise, la faute au marché des changes. «Tous mes clients ont perdu de l'argent durant cette période, moi aussi j'en ai perdu», se justifie-t-il. «Calmez-vous, Monsieur! coupe le premier procureur Yves Bertossa. Tous les gestionnaires de fortune n'ont pas perdu 97% du portefeuille de leurs clients...»

Cette dame voulait que 80% de ses fonds soient placés en obligations et 20% en actions. Cet argent était destiné à rendre sa retraite plus agréable et à aider ses enfants. Or, selon le Ministère public, le gestionnaire de fortune n'a pas suivi ces vœux. Il a placé la moitié de la somme en obligations et l'autre en actions, dont 25% de fonds spéculatifs.

«Savait-elle ce qu'étaient des investissements spéculatifs?» demande le procureur. Le gérant: «Je lui ai dit que c'était une protection contre une perte éventuelle.» Yves Bertossa reformule: «Vous lui avez expliqué que ces placements spéculatifs étaient destinés à protéger son patrimoine?» Le gérant acquiesce.

La plaignante se souvient que le prévenu lui montrait, à intervalles réguliers, des documents sur lesquels il avait ajouté un + à la main. Il lui expliquait combien d'argent il

«Calmez vous, Monsieur! Tous les gestionnaires de fortune n'ont pas perdu 97% du portefeuille de leurs clients...»

Yves Bertossa
Premier procureur

avait gagné depuis leur dernière entrevue. «Il n'entrait pas dans le détail et ne me montrait pas tous les documents, indique-t-elle. Du moment qu'il ne parlait que de bénéfices, je parlais de l'idée que j'avais, sur mon compte, plus d'argent que ce que je lui avais confié au départ.» Elle le considérait comme un ami. Plus aujourd'hui:

«J'ai fréquenté un homme qui n'est pas celui qui comparait aujourd'hui. Celui-là est un étranger, qui parle comme un étranger.»

Le procureur considère que ce gérant de fortune indépendant a failli à son devoir. Il n'a pas informé sa cliente sur sa manière de gérer ses fonds. Il ne s'est pas assuré qu'elle avait bien compris. Il ne l'a pas informée des pertes. Il demande deux ans de prison avec sursis. Pour Me François Rod, avocat de la plaignante, l'homme a compris «le filon» lorsqu'il a rencontré cette dame divorcée et retraitée «qui ne posait pas trop de questions» et ne connaissait rien à la finance. «C'était le jackpot!»

La défense plaide l'acquiescement. Elle évoque le «crépuscule d'une époque et d'une certaine gestion de fortune peu glorieuse. Mais le dossier n'a pas une dimension pénale! Il ne faut pas mêler la morale au droit pénal.» Le prévenu n'a pas volé l'argent de sa cliente. «Certes, il a fait des choix malheureux. Mais combien de portefeuilles ont perdu 40 à 50% de leur valeur durant cette période?» Verdict aujourd'hui.



Une trentaine d'agents ont manifesté devant le siège de la Fondation des parkings, au carrefour de l'Etoile. GEORGES CABRERA

Les contrôleurs du stationnement en grève

Les agents du contrôle du stationnement se plaignent de leurs conditions de travail. Ils veulent que leur syndicat puisse les défendre

Les agents de contrôle du stationnement de la Fondation des parkings ont entamé une grève hier matin. «Sur environ 75 collaborateurs, seule une douzaine d'agents ont travaillé», a précisé Davide De Filippo, secrétaire général adjoint du SIT.

Très remontés contre la hiérarchie, les grévistes ont décidé vers 11 h 30 de maintenir la grève l'après-midi bien que la direction et le président du conseil de la fondation soient, le matin, entrés en matière sur leurs revendications. La promesse qu'il n'y aurait pas de retenue de salaires si la grève stoppait n'a pas convaincu davantage les agents.

A l'origine de ce coup de colère, on trouve le refus de la Fondation des parkings de négocier une refonte du statut du personnel en incluant le SIT comme partenaire (ndlr: 50% des agents y sont syndiqués, mais bien moins parmi l'ensemble des employés de la fondation). Dans un courrier au syndicat daté du 28 mai, Antoine De Raemy, président de la fondation, indiquait qu'une refonte des sta-

tuts du personnel était à l'étude, mais que les discussions auraient lieu avec la commission interne du personnel.

Les agents et leur syndicat demandent «la mise en place de mesures de protection à l'égard du personnel contre les agressions verbales et physiques». Concernant le statut, ils souhaitent que la participation de l'employeur aux assurances perte de gain et accident soit revue à la hausse. «En raison des conditions de travail difficiles, le taux d'absentéisme est important, souligne Davide De Filippo. Du coup, les assureurs demandent des primes élevées.»

Plus généralement, les agents réunis devant le siège de la fondation au parking de l'Etoile ont dénoncé une gestion autoritaire de la hiérarchie. «Il y a un management parfois maladroit», a expliqué l'un d'eux. Un exemple? «Certains agents doivent effectuer les contrôles dans leur quartier, répond Davide De Filippo. C'est évidemment très délicat. Malgré leurs demandes d'être affectés à un autre secteur, leurs responsabilités n'entrent pas en matière.»

Antoine De Raemy est, hier, entré en matière sur les différents points soulevés par les grévistes, et notamment la participation syndicale à une négociation sur le statut. **Eric Budry**



Les nouveaux locaux de l'UMG ont été inaugurés hier. GEORGES CABRERA

Les maraîchers s'offrent une centrale à Perly

L'Union maraîchère quitte la Praille pour un bâtiment flambant neuf

Près de 30 000 tonnes de légumes par année. Les locaux de la Praille n'arrivaient plus à absorber la production des maraîchers genevois. Trop petits, malaisés et trop près de la ville. L'Union maraîchère genevoise (UMG) a déménagé. Elle a inauguré hier ses nouveaux locaux à Perly, au bord de l'autoroute, en plein champ.

Près de 20 millions de francs. C'est le prix de cette superbe centrale, dessinée par le bureau Ar-Ter de l'architecte Marcellin Barthassat. Une grande halle à la

structure de bois, lumineuse, avec dix quais de déchargement. 4000 m² de surface, autant en sous-sol, refroidis à 12°C grâce à des panneaux solaires sur le toit. Financés par la vente de son bâtiment de la Praille, par les produits de la taxe sur les plus-values immobilières et par l'emprunt.

C'est ici que, désormais, l'UMG réceptionne, conditionne et réexporte les légumes. A 80% en provenance de ses 31 coopérateurs; 58 millions de chiffre d'affaires.

L'UMG a installé son nouvel outil de travail en zone agricole spéciale. Il lui reste de la place. De quoi accueillir, à terme, d'autres grossistes alimentaires encore à la Praille. **Christian Bernet**

Avis de naissances

Sarah, Hamida et Adrien Cathiard sont heureux d'annoncer la naissance d'

Inès

le 5 juin 2015

Clinique
GENERALE - BEAULIEU

Elie Yarisal est très fier d'annoncer la naissance de sa petite sœur

Tara Rivka

le 5 juin 2015

Ses parents partagent son bonheur.

Clinique
GENERALE - BEAULIEU

Nous sommes très heureux d'annoncer la naissance de

Sebastian

le 31 mai 2015 à 22 h 10

Melissa et Jonathan Duce Genève

Depuis le 06/06/2015, à 9 h 37 à Genève, Cynthia Djamilia Soraya Aït Hellal-Djabour c'est...

une jolie tête ronde à contempler;
des joues roses à embrasser;
des petites mains à câliner;
des petits pieds à dévorer de baisers;
une petite princesse à dorloter.

Ses parents et son grand frère Raphaël sont comblés de bonheur.

Clinique
GENERALE - BEAULIEU

Nous avons le grand bonheur d'annoncer la naissance de

Gaël André

le 4 juin 2015 à 00 h 53

Mercedes et Laurent Peccoud
8 A, chemin Neuf
1246 Corsier

La famille Ricca a l'immense plaisir d'annoncer la naissance de leur fils

Eden

le 7 juin 2015

Toute la famille est comblée de bonheur.

Clinique
GENERALE - BEAULIEU

Nous avons l'immense joie d'annoncer la naissance de

Lillie

le 5 juin 2015 à 04 h 59

Christina et Charles-Albert Dubois

Morgane et ses parents ont le grand bonheur d'annoncer la naissance d'

Elise, Délia

le 5 juin 2015 à 16 h 57

Céline et Nicolas Bienz
11, av. Théodore-Weber
1208 Genève

Delia est très heureuse d'annoncer la naissance de son petit frère

Alessio Joseph

le 5 juin 2015 à 23 h 59

Famille Rémy et Laetitia Piller-(Vasta)

Nous sommes très heureux d'annoncer la naissance de

Mateusz

le 6 juin 2015 à 09 h 12

Adrianna et Adam Stajkowsky
17, chemin du Jerlon
1223 Cologny

Clinique des Grangettes
Genève

Les annonces de naissance, avec photos des bébés, sont disponibles sur le site www.grangettes.ch

Ismail, Ilyas, Chloé et Mohammed El Bied sont heureux de vous annoncer la naissance de

Youness, Matthias

Le 7 juin 2015 - 3,650 kg - 50 cm
à la Maison de la Roseaie

Famille El Bied

Les délais de remise pour vos avis de naissance sont la veille de parution, soit le mardi et le vendredi à 10h00.

Contact:
e-mail: naissances@tdg.ch
fax: +41 22 322 56 70